

Aux entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, en janvier 2024

Update Orfo 2023 / Orfo 2012

Chers responsables de formation, formateurs professionnel-le-s et formateurs/-trices pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'ordonnance de formation 2023 ainsi que sur 2012.

1	Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023	2
1.1	Information et formation des parties prenantes	2
1.2	Cours interentreprises (CI) / myAFA	2
1.3	Contrôles de compétences CI (CC-CI)	2
1.4	time2learn : Qualification semestrielle	3
2	Ordonnance sur la formation (Orfo) 2012	4
2.1	Unités de formation (UF)	4
2.2	Procédure de qualification (PQ) 2024	5

1 **Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023**

1.1 **Information et formation des parties prenantes**

Cette année, nous proposons les événements suivants :

Modules de base nouveaux formateurs/formatrices pratiques et professionnels :

- 21.03.24, 13h30 - 16h00, en ligne
- 04.06.24, 14h00 - 16h30, en ligne

Inscription à l'événement : Cliquez [ici](#)

Des créneaux d'échange spécifiques à chaque thème (tous en ligne) :

- 15.02.24, 14h00 - 15h00 : Qualification semestrielle
- 12.03.24, 16h00 - 17h00 : time2learn & myAFA
- 23.04.24, 14h00 - 15h00 : Planification de la formation
- 28.05.24, 14h00 - 15h00 heures : « To do » concernant le début de la nouvelle volée 2024

Inscription à l'événement : Cliquez [ici](#)

1.2 **Cours interentreprises (CI) / myAFA**

Les premiers cercles CI ont pu être organisés avec succès et le nouvel environnement d'apprentissage myAFA est très apprécié par les apprentis et l'organisation des CI. Afin que les entreprises formatrices puissent également bien accompagner les apprentis en ce qui concerne les CI, les formateurs professionnels et pratiques doivent avoir un accès à l'environnement d'apprentissage myAFA. La mise en œuvre des **profils** correspondants est prévue pour le **premier trimestre 2024**.

1.3 **Contrôles de compétences CI (CC-CI)**

Les **CI** en tant que 3e lieu de formation sont **désormais importants** pour la **qualification** de notre branche. Pendant l'apprentissage, **deux notes d'expérience** doivent être générées, qui sont prises en compte dans la note globale. Les deux notes d'expérience se présentent sous la forme de **CC-CI**, qui se composent à leur tour de **différents éléments**.

Jusqu'à présent, les éléments suivants des CC-CI ont été réalisés :

- **Test Questions de connaissance et de compréhension** : selon le Circle Base; évaluation électronique
- **Etude de cas dirigée** : après le Circle Véhicule ; évaluation par le formateur/la formatrice CI qui a effectué la journée de présence

Les éléments des CC-CI sont liés aux délais suivants :

- **Questions de connaissance et de compréhension** : dans les 14 jours suivant la journée de présence
- **Etude de cas dirigée** : dans les 30 jours suivant la journée de présence

Les éléments de CC-CI sont résolus ou élaborés pendant le temps de travail.

Des informations détaillées sur les CC-CI peuvent être consultées dans les **directives pour les CI**. Cliquez [ici](#).

Nous avons convenu de la procédure à suivre en cas d'absences et de changements d'affectation avec les responsables régionaux des CI. Leurs adresses de contact : Cliquez [ici](#) (Accordéon Downloads & Links).

1.4 time2learn : Qualification semestrielle

Les entreprises formatrices organisent une qualification semestrielle pour leurs apprentis vers la fin de chaque semestre.

Le formateur ou la formatrice consigne les prestations de la personne en formation à la fin de chaque semestre sous la forme de **contrôles de compétences en entreprise**. Une grille d'évaluation prédéfinie est disponible à cet effet sur time2learn. Le **rapport de formation sert de** base à l'évaluation. Les contrôles de compétences sont exprimés sous forme de notes. Celles-ci sont prises en compte dans le calcul de la **note d'expérience**.

Nous prions les entreprises formatrices d'effectuer la première qualification semestrielle avec le contrôle de compétences 1 en entreprise jusqu'au **28 février 2024**.

Délai de remise pour les apprentis de l'année de formation 2023/2024 dans time2learn avec transmission des notes sur la BDEFA2 pour les deux premiers contrôles de compétences en entreprise : 15 août 2024.

Sur le thème de la qualification semestrielle, l'AFA propose aux entreprises formatrices **des réunions d'échange**, voir ch. 1.1.

Pour plus d'informations sur la qualification semestrielle et l'attestation de compétences en entreprise, veuillez consulter le [guide](#).

2 Ordonnance sur la formation (Orfo) 2012

2.1 Unités de formation (UF)

Déroulement pour l'évaluation des unités de formation de l'**entreprise d'apprentissage** :

- Les entreprises formatrices s'assurent que leur évaluation est saisie dans time2learn au plus tard le **15.04.2024** et que le statut **Évalué Entreprise** est activé. Sinon, cela entraîne une déduction de points pour les apprentis, car l'UF est considérée comme non rendue à temps.
- Ensuite, les experts externes évaluent l'UF, saisissent l'évaluation par voie électronique dans time2learn et définissent le statut sur **Évalué Expert**.
- Les évaluations UF pourront être consultées électroniquement à partir du **10.05.2024** pour les apprentis dans les entreprises.
- La note apparaît ensuite pour transmission dans time2learn sous "Qualification - Transmission des notes". Dès que la note a été transmise par l'entreprise d'apprentissage, son statut passe automatiquement à "Envoyé / Finalisé". Les notes doivent être transmises jusqu'au **15.05.2024**.

Téléchargement dans time2learn :

- Le **journal d'apprentissage** doit obligatoirement être rempli dans time2learn. Il ne doit cependant pas être imprimé et intégré dans la documentation. Si l'apprenant(e) rédige lui-même(elle) un journal d'apprentissage dans la documentation, cela est également accepté.
- La **déclaration d'autonomie** doit toujours être imprimée et signée. Elle est téléchargée en annexe.

Le téléchargement de l'UF dans time2learn s'effectue comme suit :

- Entrez dans le t2l et ouvrez l'UF correspondante (cette étape partielle doit être effectuée par le formateur professionnel ou pratique).
- Les documents sont téléchargés dans les champs suivants :

Fichiers	
UF documentation	-
Annexes	-

Traiter UF documentation
Traiter pièces jointes

- **Les documents ne doivent pas être téléchargés sous DOCUMENTATION D'APPRENTISSAGE / eDossier (sinon, des points sont déduits).**
- Pour télécharger un document, cliquez sur "Sélectionner un fichier". Sélectionnez ensuite le document pdf correspondant et cliquez sur "Ouvrir".

2.2 Procédure de qualification (PQ) 2024

Pour une préparation idéale à l'examen, l'AFA met à disposition différentes **séries de zéros** (oraux et écrits). Les documents sont mis en ligne sur la plateforme time2learn, dans la rubrique "COURS - Mes médias d'apprentissage", pour les apprentis et les formateurs/trices.

L'**examen écrit 2023** ne peut être commandé que par les personnes responsables de la formation (rôles A et N dans time2learn) auprès de l'AFA, Ueli Schreyer, [u-
li.schreyer@vbv-afa.ch](mailto:ueli.schreyer@vbv-afa.ch).

Ces jours-ci, les apprentis ont reçu de l'AFA des informations et des conseils pour se préparer à la procédure de qualification 2024.

Meilleures salutations



Simon Werren / Équipe Développement de la relève